

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 793

Artikel: Annexe éditio : en 1920, la SDN
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017862>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En 1920, la SDN

Comme l'a relevé M. Guy Fontanet, conseiller d'Etat genevois, dans un exposé malicieux présenté au Cercle des juristes internationaux de Genève, le débat en cours est, sous certains aspects, comme un écho de celui qui précéda la votation du 16 mai 1920 sur l'adhésion de la Suisse à la toute neuve Société des Nations. Si la campagne alors fut courte, elle n'en fut pas moins intense.

«(...)

Le général Wille, notre général pendant la guerre 1914-1918, devint l'un des opposants les plus virulents. Il déplorait la perte de notre neutralité, dénonçait le mirage de la ligue des Nations, le sacrifice sur l'autel de l'utopie de notre indépendance. «Bolchevismus» criait-on, en Suisse allemande surtout. La gauche se mobilisait farouchement: pour elle c'était le clan du capitalisme, une société des gouvernements et pas des peuples. La Suisse n'avait qu'y faire et ne pouvait que perdre

son âme et sa neutralité. Pourquoi s'engager dans cette galère, pourquoi s'engager?

(...)

A Genève, la lutte fut d'une rare violence. Tout le monde se prononça, les partis politiques, les syndicats, les églises, les étudiants, les fanfares, les sportifs, les clubs alpins, les sous-officiers, les Commis de Genève, le Cercle de l'Espérance, même la Croix-Bleue, même l'Association Le Mazot, l'Union des voyageurs de la Suisse romande et j'en passe. La presse était remplie d'échos singuliers. C'est ainsi que le *Journal de Genève* écrivait que de nombreux ouvriers suisses allemands étaient venus «s'installer à Genève depuis le Nouvel-An, dans le but évident d'enfler considérablement à Genève le nombre des voix négatives dans la votation des 15 et 16 mai 1920...».

(...)

Le chef du Département politique fédéral, le Grison Félix Calonder, n'avait pas ménagé sa peine, parcourant notamment son canton de village en village. Et le résultat tomba: 415 000 «oui», 323 000 «non» (seuls les hommes votaient!), et 11,5 cantons contre 10,5 grâce au canton des Grisons!

AFFAIRES FÉDÉRALISTES

Dans la répartition qu'y met-on?

Plans financiers revus d'année en année, «paquets» de mesures tendant à une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, programmes successifs d'économies en tous genres: voilà déjà de quoi s'épuiser dans les méandres de la politique (financière) fédérale. Ajoutez-y les continuels discussions sur le régime plus ou moins provisoire des finances fédérales, sur la réforme de l'ICHA, sur l'imposition directe du couple marié, sur les taxes routières et autres

droits sur les carburants, etc. Même avec la meilleure volonté du petit monde helvétique et la plus minutieuse attention, on s'y perd sans rémission. A moins de reprendre les choses dans l'ordre. En distinguant d'abord, parmi tous ces dossiers concernant les finances fédérales, ce qui, à l'origine du moins, était une affaire «purement» politique: la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

D'ABORD LA POLITIQUE...

Toute l'affaire a démarré au début des années septante, avec le dépôt et l'adoption d'une motion Julius Binder (alors conseiller national,

aujourd'hui conseiller aux Etats, toujours PDC argovien), demandant au Conseil fédéral de revoir les cahiers des charges — au double sens du terme — des différentes collectivités publiques. Le 19 mars 1973, le Département fédéral de justice et police mettait en place un groupe de travail, qui allait faire l'état de la situation et formuler les principes directeurs du désenchevêtrement (1975). De son côté, l'Administration des finances étudiait les relations d'argent entre la Confédération et les cantons, cherchant à discerner qui payait quoi.

Puis vint, en 1977/78, le temps de la première procédure de consultation, auprès des cantons exclusivement. Lesquels répondirent assez substantiellement pour qu'une commission d'étude, présidée par Joseph Voyame, directeur de l'Office de la justice, se penche sur toute cette correspondance, et sur quelques autres documents du même intérêt historique. Le tout aboutit le 31 juillet 1979 à la publication des «Premières propositions en vue d'une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons».

Reprocédure de consultation, beaucoup plus large cette fois, en 1980. Les gouvernements cantonaux, les partis et nombre d'organisations intéressées planchent pendant le 1^{er} semestre sur une série de propositions concrètes concernant la responsabilité et le financement de diverses tâches publiques: exécution des peines, protection civile, école primaire, enseignement ménager, bourses d'études, gymnastique et sport, santé publique, AVS, AI, assurance-maladie, aide aux réfugiés, construction de logement, transports, chasse et protection des oiseaux (!).

Si les réponses divergent sur l'un ou l'autre point suivant leur provenance, tout le monde s'entend pour considérer la répartition des tâches «comme un problème de politique générale, dans lequel les considérations de politique financière doivent rester secondaires». Ce beau principe affirmé, le même monde se met à chipoter sur le détail des